Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20261116-DEL16112026_4-DE

# COMMUNE DE CAUDAN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 26
Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 29
Date de la convocation : 9 novembre 2026
Date de publication : 17 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six
Le seize novembre, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabrice VÉLY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Nathalie BELLOCHE – Mélanie BIDAULT - Franck BLANDEAU - Hervé BOURMAUD – Laure CORDEROCH – Erina CORDROCH - Déborah DEFOSSEZ – Valérie DUPRE – François EZANNO - Fabienne GARCIA - Jean-Luc HEMMAR – Christelle HENOFF – Stéphanie JAMBOU – Michelle JONQUEMAT – Sonia LE BARON – Guillaume LE BOZEC – Vincent LE HUITOUX – Claude LE QUELENEC - André LOMENECH – Christine LUCAS – Stéphane RIO – Charlotte RODRIGUEZ – Jérôme ROUILLON – Olivier ROUSSEAU – Laure SIMON – Damien TALVAS – Fabrice VÉLY

**ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

- Christine LUCAS à Nathalie BELLOCHE
- Philippe LE HEN à André LOMENECH
- Pascale AUDOIN à Déborah DEFOSSEZ

Madame Erina CORDROCH a été désignée, à l'ouverture de la séance, secrétaire à l'unanimité.

---

## AVIS SUR LES DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL EN FAVEUR DES COMMERCES DE DETAIL POUR L'ANNEE 2027

---

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20261116-DEL16112026_4-DE

# AVIS SUR LES DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL EN FAVEUR DES COMMERCES DE DETAIL POUR L'ANNEE 2027

La collectivité a été sollicitée par les entreprises du territoire pour accorder des dérogations au repos dominical au cours de l'année à venir.

Comme le prévoit l'article R. 3132-21 du code du travail, un arrêté municipal doit fixer des dates de dérogations, après avis des organisations d'employeurs et de salariés intéressées, puis du Conseil municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L.3132-26 du code du travail, après consultation des organisations d'employeurs et de salariés intéressés, il est soumis à l'avis du conseil municipal le calendrier des dimanches suivants pour l'année 2027 :

- 21 novembre
- 28 novembre
- 5 décembre
- 12 décembre
- 19 décembre

Vu le code du travail et notamment son article L3132-26 ;

Considérant que les organisations syndicales et patronales ont été consultées,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable aux nombre et dates de dérogations au repos dominical pour l'année 2027 dans les conditions précitées.
- de donner tout pouvoir au Maire aux fins d'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE CAUDAN (MORBIHAN)

**Fabrice VELY**